

## < VIVIUM Comfort Deal >

Cette fiche a été spécialement développée pour faciliter votre tâche de courtier en assurances, mais ne peut en aucun cas être mise à la disposition de votre client.

### **VIVIUM Comfort Deal est un programme de récompense destiné aux clients fidèles.**

Sous le capot se trouve un système **automatique** qui tient à jour les contrats que **vos clients et les membres de leur famille habitant sous leur toit** ont contractés ensemble chez Vivium. Sur cette base, ils peuvent gagner de beaux avantages en matière d'assurances : paiement échelonné gratuit de la prime et éventuellement aussi un avantage de franchise en Incendie et Auto.

Vous ne devez rien faire pour cela, mais vous pouvez bien sûr utiliser les avantages d'un VIVIUM Comfort Deal comme argument de vente en entretien...

## QUEL EST LE GROUPE CIBLE ?

Tous les clients (personnes physiques) qui concluent un contrat chez Vivium pour des risques particuliers dans au moins deux branches d'assurance (Incendie – Auto – RC Vie privée).

## QUELS CONTRATS SONT PRIS EN COMPTE DANS UN VIVIUM COMFORT DEAL ?

Nouveaux contrats et contrats existants souscrits par des personnes physiques et par des membres de la famille vivant sous le même toit.

Les contrats qui entrent automatiquement en ligne de compte dans un VIVIUM Comfort Deal font partie des trois catégories de produits suivantes :

- **Habitation (Patrimoine)** : l'assurance incendie que votre client souscrit pour sa maison, son appartement, sa seconde résidence, sa caravane ou son chalet, mais aussi pour son bureau ou le siège de sa profession libérale dans le cadre d'un contrat VIVIUM Habitation.
- **Mobilité** : l'assurance que votre client souscrit pour sa voiture, sa camionnette, son mobilhome, sa moto... mais aussi pour son ancêtre ou son quad.
- **Responsabilité civile vie privée (droit commun)** : l'assurance familiale et encore quelques produits de niche comme la RC Chasse.

## QUAND VOTRE CLIENT ENTRE-T-IL EN LIGNE DE COMPTE POUR UN VIVIUM COMFORT DEAL ?

VIVIUM Comfort Deal récompense les clients ayant **un contrat dans au moins deux des trois catégories de produits susmentionnées de VIVIUM** (incendie, auto, RC Vie privée), souscrits à la même adresse.

## QUELS SONT LES AVANTAGES COMFORT DEAL POUR VOTRE CLIENT ?

### Votre client a un contrat dans deux catégories de produits

Dans ce cas, grâce au VIVIUM Comfort Deal, il peut **échelonner gratuitement le paiement de ses primes d'assurance.**

**Une exception :** pour les **assurances auto établies avec le nouveau module Auto dans V-Connect** et avec un paiement de prime trimestriel ou semestriel, une surprime de respectivement 7 % et 5 % est imputée. Cette surprime n'est pas supprimée si votre client a un VIVIUM Comfort Deal. **Il n'y a pas de surprime pour les paiements mensuels.**

### Votre client a un contrat dans trois catégories de produits

Dans ce cas, il a droit – en plus du paiement échelonné gratuit de la prime – aux avantages suivants :

#### 1. Pas de franchise après un sinistre assuré en Incendie. Trois conditions y sont liées :

- Votre client a opté pour la franchise de base.
- Le montant de l'indemnité est supérieur à cette franchise de base.
- Cet avantage ne peut être octroyé qu'une fois par contrat et par année calendrier pendant laquelle le sinistre a eu lieu.

#### 2. Franchise réduite dans l'assurance Omnium pour les dommages matériels après un accident assuré avec sa voiture.

Conditions pour cette franchise réduite :

- Le bonus-malus est inférieur ou égal à zéro.
- Les dommages sont réparés dans [un garage agréé par Vivium](#).
- L'avantage de franchise est uniquement octroyé sur la base de contrats d'assurance conclus par une personne physique et uniquement pour des voitures de tourisme, des camionnettes et des minibus à usage privé ou mixte.

Cette réduction de franchise est octroyée une fois par an et est calculée sur la base de la valeur assurée du véhicule :

Valeur assurée du véhicule (EUR)	Réduction de franchise VIVIUM Comfort Deal + réparation dans un garage agréé (EUR)
< 12.500	125
≥ 12.500 - < 25.000	150
≥ 25.000 - < 37.500	250
≥ 37.500 - < 60.000	450
≥ 60.000 - < 80.000	600
≥ 80.000 - < 100.000	700
≥ 100.000 - < 150.000	1.000
≥ 150.000	1.300

Si le contrat d'assurance de votre client mentionne une autre réduction de franchise (par exemple un % de la valeur assurée), cette réduction est appliquée.

## OFFRE PARTICULIÈRE POUR INDÉPENDANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

L'assurance auto souscrite par votre client indépendant au nom de son entreprise personne physique ou de sa société peut également donner droit à un VIVIUM Comfort Deal et aux avantages y afférents.

Les conditions suivantes sont d'application :

- Cette assurance auto se trouve à la même adresse que les autres assurances familiales.
- Il s'agit d'une voiture de tourisme et affaires ou à usage mixte. Les assurances pour les véhicules à usage purement professionnel, comme un taxi ou un tracteur, ne sont pas prises en compte.
- Cette assurance auto est prise en compte pour l'octroi de l'avantage du paiement échelonné gratuit de la prime. Cet avantage s'applique aux contrats Incendie, RC et Auto.
- Cette assurance auto est prise en compte pour l'octroi de l'avantage de franchise en Incendie et en Auto.

## PAS DE CONTRAT

Pour un VIVIUM Comfort Deal, aucun contrat écrit ou accord de volonté n'est établi entre les parties concernées. Vivium s'engage à appliquer les conditions et avantages susmentionnés sur la base d'un engagement de volonté unilatérale. Pour ce faire, vous et votre client pouvez vous baser sur les informations disponibles concernant le VIVIUM Comfort Deal sur nos différents canaux (site web, fiche produit...).

### **Quatre bonnes raisons de proposer un VIVIUM Comfort Deal à vos clients**

- Toute la famille de votre client compte : le VIVIUM Comfort Deal tient compte des contrats de tous les membres de la famille qui habitent à son adresse. L'assurance auto souscrite auprès de VIVIUM par le fils de votre client habitant sous son toit donne également droit à VIVIUM Comfort Deal (et ses avantages).
- Paiement échelonné gratuit des primes d'assurance : cela permet à votre client d'éviter les pics de dépenses du ménage (et à certains assureurs d'imputer des frais supplémentaires pour cette option).
- Avoir un sinistre à la maison ou en voiture n'est pas une partie de plaisir. Bénéficier d'un avantage de franchise peut faire toute la différence pour votre client dans une situation embarrassante.
- Votre client ne doit rien faire : ses avantages sont automatiquement octroyés sur la base de son portefeuille d'assurances.